



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 66469

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'équipement existant et sur l'état des besoins constatés à ce jour dans le département de l'Aube en matière de prise en charge des enfants et des adolescents handicapés. Cet état des lieux fait en effet apparaître, au 1er octobre 2004, 170 enfants inscrits en liste d'attente. Le nombre d'enfants en attente d'institut de rééducation est ainsi passé de 8 en 2001 à 25 en 2004. La liste d'attente pour les services d'éducation et de soins spécialisés à domicile est quant à elle passée de 8 en 2001 à 64 enfants en 2004. 8 enfants sont également en attente d'entrée dans un établissement pour polyhandicapés. La liste d'attente en « aménagement Creton », quoique stabilisée par la création d'un foyer occupationnel par le département de l'Aube en 2003, demeure significative. En outre, ce constat ne tient pas compte de diverses situations hors établissements d'accueil lorsque les jeunes sont maintenus dans leurs familles dans des conditions parfois très douloureuses, ou lorsque les enfants sont finalement confiés à l'aide sociale à l'enfance quand les familles sont dans l'impossibilité d'assumer les contraintes liées au handicap faute d'appui suffisant. Ces dernières situations, quoique peu nombreuses, n'en sont pas moins insupportables compte tenu de la gravité de l'état des enfants concernés, et de l'impossibilité pour une famille - qu'elle soit naturelle ou d'accueil - de leur procurer dans la durée une prise en charge adaptée à leur handicap. C'est pourquoi il lui demande quels moyens elle entend mettre en oeuvre d'urgence pour ouvrir les places nécessaires aux besoins actuels et futurs des enfants et adolescents handicapés de l'Aube, et rattraper ainsi le retard constaté dans le département par rapport à la moyenne régionale en cette matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66469

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5531